

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [catherine-guimond-croteau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/9c9697de78c9703c63db169d>

Date d'obtention : 2022-01-13 18:51:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1) Accueillir la personne qui dénonce
- 2) Entamer le protocole d'intervention Sexto afin d'aller évaluer les 4 éléments essentiels (amorce, nature, intentions, étendue). Cela permettra ensuite de guider notre intervention.
- 3) Déterminer s'il s'agit d'acte de nature impulsive ou de nature malveillante.
 - 3.1) Dans le cas d'un acte de nature impulsive, rencontrer l'auteur de l'acte et faire l'évaluation avec lui. Confisquer ensuite l'appareil électronique (sac scellé) puis contacter le service de police.
 - 3.2) Dans le cas de nature malveillante, contacter immédiatement le service de police. Confisquer l'appareil électronique (sac scellé) de l'élève et lui expliquer l'intervention qui est réalisée.
- *Dans tous les cas, il est recommandé de contacter le service de police s'il peut y avoir du contenu de pornographie juvénile. Si ce n'est pas le cas, alors le protocole Sexto est arrêté et ce sont les protocoles du milieu qui vont guider l'intervention.
- 4) Convenir avec le service de police des démarches à entamer ensuite : appels aux parents, signalement à la DPJ (le service de police et l'école pour agir de concert pour cette étape).
- 5) Le rôle de l'école s'arrête là. Ensuite, s'il s'agit d'un acte impulsif, la police fera une intervention de sensibilisation au poste de police avec les élèves concernés et leurs parents de façon individuelle (dyade parent-enfant). C'est à ce moment que le jeune récupérera son appareil électronique et devra effacer tout contenu pouvant être associé à de la pornographie juvénile avant de quitter le poste de police. S'il s'agit d'un acte malveillant ou d'une récidive, une enquête criminelle sera déclenchée.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Il faut toujours commencer par accueillir la personne qui dénonce et faire l'évaluation du protocole auprès d'elle dans un premier temps.
- Toujours prendre au sérieux ce qu'un élève nous nomme et ne rien banaliser. Dans l'exemple de la situation où une élève nous nomme ses inquiétudes concernant son amie qui a envoyé une photo de ses seins à son amoureux, on aurait pu avoir tendance à croire que cela n'est pas si problématique étant donné la nature de la relation et que l'élève désirait envoyer cette photo. Il serait possible de penser qu'une simple intervention suffit sans nécessairement déclencher le protocole. Pourtant, il faut garder en tête que cela demeure de la possession et de la distribution de pornographie juvénile et qu'une intervention doit être faite à ce niveau, d'où la pertinence du protocole Sexto pour intervenir rapidement et éviter que la photo ne soit distribuée. Cela est une bonne forme de prévention également dans de telles situations pour mieux informer les jeunes si cela arrive une première fois et qu'il n'y avait pas de mauvaises intentions de liées au geste.
- Le protocole peut être déclenché dans divers type de situation, en autant qu'il y ait un impact potentiel sur le milieu scolaire. S'il s'agit d'une situation qui n'a aucun impact sur le milieu scolaire (ex. envoi d'une photo à un inconnu qui n'est pas de l'école), il vaut mieux référer la personne vers le service de police et assurer que la situation de l'élève à l'école sera surveillée pour assurer sa sécurité. Néanmoins, si l'élève vient nous voir pour nous dire avoir envoyé une photo d'elle compromettante à un inconnu sur le web, il est tout de même recommandé de faire l'évaluation pour obtenir plus de détails sur la situation. L'élève sera ensuite référé au service de police par le protocole Sexto. Si c'est un parent qui vient nous voir, il faut le référer au service de police.
- Si un élève ne collabore pas lors de l'intervention, l'acte est jugé malveillant et le service de police est plus rapidement sollicité.
- Une photo d'un élève en maillot de bain n'est pas jugée comme étant de la pornographie juvénile et le service de police n'est pas contacté. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'intervention à faire! Si la personne ne veut pas que l'autre élève ait cette photo, il faut intervenir afin de protéger la santé psychologique et l'intégrité de l'élève.
- Si un élève veut montrer absolument une photo à l'intervenant, il est important de refuser. Il faut demeurer dans une approche "on croit la victime" et nommer que les détails qu'elle nous donnera seront suffisants pour qu'on puisse bien comprendre la situation et l'aider.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape de confisquer le cellulaire me semble plus délicate, car il y a de fortes chances que l'élève se braque et s'oppose, peu importe nos explications. Je pense qu'il faut bien choisir nos mots afin d'expliquer la situation sans que l'élève ne déploie trop de résistance, et cela n'est pas toujours facile avec des adolescents qui tombent rapidement sur la défensive lorsque quelque chose leur est reproché. D'autant plus que l'utilisation des cellulaires de cette génération de jeunes est omniprésente. Pour avoir déjà eu à confisquer un cellulaire, cela peut provoquer de grandes réactions d'insécurité chez un élève étant donné l'importance qui est donnée à cet objet. Je crois donc que cette étape est délicate et va demander beaucoup d'assurance de la part de l'intervenant qui la réalise, et également d'avoir un discours sécurisant par rapport à ce qui va advenir du téléphone.